



Changement horaires de Travail

Par **valerie77**, le **22/03/2010** à **17:55**

Bonjour

suite à une réorganisation de ma structure, je souhaite modifier les horaires de l'une de mes salariées.

embauchée depuis maintenant 4 ans , elle est embauchée pour 35H/

sur son contrat, sont spécifiés ses horaires

maintenant que l'une d'entre nous est partie, je souhaite qu'elle travaille les vendredis de 14 a 19h au lieu des 8H13 h qu'elle faisait jusque maintenant.

Il n'y a pas de modification de temps de travail ni de rémunération

Celle ci s'y oppose violemment , même si je lui laisse un temps pour ce retourner.

elle me dit qu'elle continuera à venir le vendredi matin, que cela nous plaise ou non...
que faire??

merci par avance de vos éclaircissements

a savoir qu'on ne peut discuter avec cette personne sans qu'elle entre dans des colères
incroyable

Par **sparte consulting**, le **23/03/2010** à **09:56**

BOnjour,

La fixation des horaires de travail est la première des prérogatives de l'employeur.

Si vous ne modifiez pas le nombre d'heures hebdo,vous pouvez donc à volonté ou presque modifier ses horaires.

Si votre salarié refuse il s'agit d'insubordination et donc d'une faute grave.

Elle n'a pas le choix...

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'infos.

Cdlt